DOUZIEME ANNEE — N° 474 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 5 OCTOBRE 1918.

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME
ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

TOUJOURS PLUS AVANT

Encore un an d'écoulé. *La Française* aura, le 21 courant, douze ans révolus ! Combien serait intéressante son histoire intimement liée à l'avance du féminisme dont elle fut un des plus efficaces moteurs dans notre pays. Que de luttes, que d'angoisses ! Les heures claires semblent venues ; cette dernière année après la précédente déjà plus heureuse, en accroît l'augure. Nous travaillons désormais dans la confiance. Mais la tâche reste difficile. Nos moyens matériels sont toujours médiocres, les nécessités matérielles s'aggravent sans cesse avec la hausse du prix de la vie ; et les nouvelles possibilités d'action qui sont partout ouvertes au zèle féminin rendent insuffisants nos « contingents » augmentant chaque jour grossis « d'ouvrières sociales ». Ah ! que de grandes choses on pourrait maintenant réaliser avec plus d'argent et plus de personnes courageuses et dévouées. Nous répétons une fois de plus notre appel auquel il a toujours été répondu dans une certaine mesure ; il finira bien, nous l'espérons, par être assez bien entendu pour donner au féminisme français les moyens d'action qui ont assuré le succès et qui font la grandeur du mouvement en d'autres pays tels que la Grande Bretagne et les Etats-Unis.

Le programme de *La Française* reste le même et l'on sait s'il est vaste et lourd. Nous continuerons tout particulièrement nos campagnes de propagande morale et nos efforts pour l'utilisation de plus en plus grande des valeurs féminines au service de la France. C'est dire que notre service de renseignements sur le travail féminin recevra tout le développement possible.

Nous ne doutons point d'être suivies par un nombre d'abonnés croissant puisque même l'espacement des vacances n'a pas interrompu le mouvement des abonnements nouveaux. Nous sommes sûres que, comme l'an dernier, nos abonnées — et aussi nos abonnés — s'appliqueront a en acquérir d'autres et que, ainsi, chacun et chacune collaborera à rendre notre œuvre plus puissante, plus utile.

Nous remercions tous ceux, toutes celles si nombreux qui nous ont aidés jusqu'ici dans cette tâche.

Toujours plus avant, c'est le mot d'ordre de ceux qui, face à la mort, peinent pour nous rendre toute notre France. Que ce soit le nôtre afin de contribuer à la fortifier et à l'embellir.

Jane Misme.

Les Disparus

Mlle Marie Lenéru

Nous avons appris avec un regret profond la mort d'une des femmes qui faisaient le plus d'honneur à la littérature féminine. L'œuvre de Marie Lenéru, encore peu connue, promettait. Une première pièce à l'Odéon *Les Affranchis* avait appelé l'attention sur l'originalité de son esprit et de son style. L'Odéon jouait plus tard *Le Redoutable*. La Comédie Française donnait récemment *La Triomphatrice* et se préparait, dit-on, à représenter une nouvelle œuvre. *La Paix*. Marie Lenéru depuis la guerre n'avait pu rester hors de l'action patriotique. Elle était faite journaliste et donnait à diverses feuilles des articles brillants sur les questions du jour et plus particulièrement sur la paix future et le féminisme. Nos lecteurs ont pu apprécier ici son talent.

Complètement privée de l'ouïe et plus qu'à moitié de la vue, mais douée d'une intelligence aiguë, elle avait le goût des hautes questions morales et un sens étonnant des choses extérieures ; personne ne pénétrait mieux l'esprit du moment. Malgré ses infirmités elle était admirablement vivante et sut, grande, fraîche, avec un bel aspect de santé. Sa disparition nous frappe d'autant plus qu'elle est plus imprévue. Marie Lenéru emporte l'estime et l'admiration de tous qui l'ont approchée. Que la mère et la famille qui la pleurent trouvent ici l'expression de notre triste sympathie.

J. M.

Le Congrès des Femmes Alliées

Sur l'initiative du Comité américain, s'est tenu à Paris, le 21 août, dans la salle des fêtes du Lyceum, un Congrès des femmes alliées au service d'une œuvre de guerre.

La séance fut ouverte par une allocution de Mlle Headley Armes, secrétaire générale de l'Y. W. C. A. qui annonça le programme et fit appel à la coopération active des femmes aux œuvres de guerre.

Mlle Carswell parla ensuite de l'utilité de la coordination des efforts.

Mlle Goblet d'Alviella a rendu compte de deux autres discours.

L'après-midi fut employé aux conférences de section tandis que les Congressistes américaines et alliées qui n'assistaient pas à ces conférences étaient conviées à des visites de monuments. Les visites à des visites de monuments. Le soir, un grand banquet les réunissait toutes au palais d'Orsay, et le jour suivant, elles avoir entendu les déléguées anglaises, la duchesse d'Atholl, l'honorable Mrs Alfred Lyttleton, Dame Katherine Furse, et Mrs Olivier Strachey, les Congressistes se retrouvèrent à l'Elysée où Mme Poincaré les invitait. Le Congrès se termina par une assemblée générale au Théâtre des Champs-Elysées, le soir.

Au Parlement

Le Droit de Vote

M. Louis Martin a présenté au Sénat une proposition de loi en faveur de l'extension du droit de suffrage aux femmes.

Les circonstances ont créé autour de la femme une atmosphère favorable. Les plus prévenus eux-mêmes, s'ils veulent y réfléchir fortement, reconnaîtront avec nous que les veuves, les mères des héros tués à l'ennemi, toutes les femmes françaises qui ont souffert de la guerre et se sont si bravement, quelquefois si héroïquement, comportées, ont mérité par leur attitude d'obtenir enfin le droit d'exprimer leur opinion.

Après avoir cité l'avis de M. Ed. Laboulaye, sénateur, et ceux des plus anciens partisans de cette mesure de justice, Condorcet, Stuart Mill et Jules Favre, M. Martin rappelle le rôle des femmes dans l'histoire, les grands exemples de courage donnés par elles depuis le temps des martyres chrétiennes jusqu'à nos jours. Il nomme d'illustres femmes de génie dans les lettres, les arts, la politique et la science. En France, en Angleterre, en Italie, jusqu'en Hongrie et en Bohême, des noms de femmes brillent au premier rang de la célébrité.

Les femmes sont déjà électeurs en matière consulaire, électeurs et éligibles aux conseils de prudhommes.

L'éminent sénateur passe ensuite à la réfutation des principales objections connues, et déclare :

« Nous croyons, d'une ferme confiance, que l'influence de la femme sur la politique sera bonne, moralisatrice, et nous souscrivons volontiers, pour notre part, à ce jugement d'un philosophe éminent de nos amis, qui s'est montré l'un des plus féconds remueurs d'idées de l'époque actuelle, M. Jean Finot, que « plus un pays est livré au gouvernement des politiciens, plus la participation de la femme au vote politique devient pour elle urgente et inévitable ».

« L'influence de la femme sera doublement bienfaisante, et parce que femme, et parce que mère. Jamais notre pays n'eut plus grand besoin de développer les institutions d'hygiène, les mesures de protection de l'enfant, de sécurité pour la jeune fille. C'est la tâche que la femme imposera aux candidats. Notre législation s'épurera et s'élèvera sous son action électorale. »

En somme, l'habitude est la seule raison qui s'oppose encore à la mesure préconisée. Aussi l'orateur a la conviction que la France ne tardera pas à inscrire son nom sur la liste des pays de progrès où le droit de vote est accordé aux femmes et où, dit-il, sa place est marquée d'avance.

M. Jean Finot, qui a reproduit in extenso dans « la Revue » l'exposé des motifs de M. Louis Martin, y ajoute un commentaire très judicieux d'où nous extrayons le passage suivant :

« Aujourd'hui, les plus grands parmi les misogynes n'ont pas assez d'éloges pour les services sublimes rendus par la femme dans tous les pays alliés !

« Et comme l'homme a été le maître du monde jusqu'au grand cataclysme de cette guerre et qu'il n'a rien pu faire pour nous en préserver, il serait doublement injuste qu'étant sauvé par la femme, il s'obstinât à garder pour lui seul tous les droits en lui abandonnant tous les devoirs!

Dans le monde qui naîtra de cette guerre, la femme deviendra le facteur essentiel pour l'assainissement de la vie publique. Les démocraties accusent partout des défauts qui finiraient par les rendre odieuses. Elles se montrent en outre impuissantes pour résoudre les problèmes essentiels au salut des peuples, comme l'alcoolisme, l'avarie ou, dans le domaine politique, le conflit du capital et du travail ou le problème de l'incompétence avérée des dirigeants.

« C'est vers la femme que se tournent tous ceux qui espèrent en une humanité meilleure et plus heureuse.

« Et ce sera une des gloires immortelles du Sénat français, lorsqu'il aura su mener à bien cette œuvre qui lui assurera, non seulement la reconnaissance de la femme mais aussi celle de tous les hommes, amis de la justice et du progrès. »

L'adoption — Le développement de la Natalité

M. Simonet a présenté au Sénat deux propositions de loi tendant à enrayer la dépopulation de la France.

L'un de ces projets tend à faciliter l'adoption qui permettrait « de féconder des foyers que la nature ou la guerre ont rendus déserts ».

« Nous avons été guidés aussi par une pensée de reconnaissance envers ceux qui se sont sacrifiés et se sacrifient tous les jours pour la Patrie. Il faut que nos vaillants défenseurs puissent être assurés que non seulement l'Etat (Loi des pupilles de la Nation, 24 juillet 1917), mais encore leurs concitoyens protégeront leurs enfants, et leur donneront la douce illusion qu'une nouvelle famille leur est née, du sacrifice de leur père.

« Enfin, nous avons songé à tous ces parents qui ont perdu leurs enfants, et qui pourraient trouver une suprême consolation à reporter sur une autre tête le trop-plein d'une affection désormais sans emploi. Notre projet pourrait leur apporter un réconfort et un apaisement, et leur permettre plus aisément la reconstitution d'une nouvelle famille, de façon à pouvoir faire de leur fortune, de leur expérience et de leurs facultés affectives une utilisation profitable à l'Etat.

« Rétablissons donc les foyers détruits, en facilitant l'adoption aux ménages sans enfant. »

L'autre projet combat les entraves apportée par une législation étroite et rétrograde « aux œuvres nées pour atténuer les infortunes de la guerre, pour développer la natalité et de façon générale pour protéger l'enfance ». Il s'agit surtout de l'inaliénabilité des biens dotaux qui prive la femme mariée du droit de donner ses biens à des œuvres d'assistance. M. Simonet propose une dérogation aux articles 1554, 1555 et 1556 qui établissent cette inaliénabilité, en les modifiant de la façon suivante :

Article premier.

L'article 1556 est ainsi modifié :

« Lorsque les époux sont âgés, le mari de plus de cinquante ans, et la femme de plus de quarante-cinq ans, et qu'ils n'ont ni enfants, ni descendants vivants, la femme peut, avec l'autorisation de son mari et avec l'autorisation de justice, donner ses biens dotaux pour des œuvres d'assistance et de bienfaisance publiques ou privées, ou pour des œuvres ayant plus spécialement pour objet le développement de la natalité et la protection de l'enfance. Dans le cas où le mari refuse cette autorisation, l'autorisation de justice permettra à la femme de passer outre, mais alors la jouissance des biens donnés restera au mari. »

Art. 2.

L'article premier de la loi du 13 juillet 1907 sera complété d'un quatrième alinéa, ainsi conçu :

« La femme qui n'a pas d'enfants ni de descendants et qui est âgée de plus de quarante-cinq ans, pourra, sans l'autorisation de son mari, disposer des biens par elle acquis, en faveur des œuvres d'assistance publique ou privée et des œuvres ayant plus spécialement pour objet le développement de la natalité et de la protection de l'enfance. »

Le consentement maternel ne suffit pas.— M. Sauvan, sénateur, a demandé à M. le Ministre de la Guerre par question écrite quelles formalités doit remplir, pour se marier pendant sa permission, un mobilisé dont le père a été porté disparu en septembre 1914, par lettre officielle du ministère de la guerre, dont la mère donne son consentement, et qui se heurte néanmoins à des difficultés de la part du maire de N.

(Remarquer que si le père seul donnait son consentement, il n'y aurait aucune de ces difficultés.

Les Femmes au 16e Concours Lépine

Le 10 août, malgré les bruyantes incongruités de la grosse Bertha et malgré les risques qu'elles comportent pour les Parisiens qui ne s'en font pas (et justement parce qu'ils ne s'en font pas), l'agissante Association des Petits Fabricants et Inventeurs Français a ouvert pourl a 16e fois son utile concours annuel, devenu depuis longtemps populaire, sous le nom de « Concours Lépine ».

Le Conseil municipal lui a accordé généreusement l'hospitalité en notre exquis Petit Palais des Champs-Elysées, grâce aux démarches assidues du vaillant Président de l'Association, M. Du Mourier.

Dans ce cadre magnifique, les objets exposés se font encore mieux valoir et leurs inventeurs, vendeurs et charmantes vendeuses savent en vanter les qualités et l'ingéniosité à la foule des visiteurs et acheteurs.

Le jour de l'ouverture du Concours fut un énorme succès dépassant toute prévision.

Les visiteurs du Concours Lépine appartiennent en majorité à un public populaire, ignorant souvent nos chefs d'œuvres d'art. Nombreux sont ceux pour qui le Concours, cette année, aura été une occasion de faire connaissance avec les merveilles de sculpture enfermées dans l'entrée du Petit Palais.

Selon mon habitude, je viens examiner pour les lectrices de « la Française » la contribution des femmes au succès du 16e Concours.

38 exposantes y figurent avec des résultats divers qui permettent d'augurer qu'une bonne partie des récompenses leur sera adjugée par le Jury.

Mon palmarès personnel comprendra :

Mlle Roselet, avec ses dés à coudre à devises patriotiques ;

Mlle Boulanger, avec ses bibelots artistiques en ivoire, bois, cuir et étain repoussés, ornés de pierres de couleur d'un goût relevé ;

Mme Leroy avec ses plantes textiles comme succédanés du lin, et autres matières textiles analogues, et surtout avec ses teintures végétales. Il est à souhaiter qu'un fabricant de tissus prête attention à cette recherche. Il a peut-être là un moyen de suppléer dans une certaine mesure aux couleurs dont la chimie boche empoisonnait nos industries.

Le bon combat contre l'alcoolisme est représenté par la « Ligue Nationale, 147, boulevard Saint-Germain » et par « l'Union des Françaises contre l'Alcool, 15, rue de Bellechasse », au moyen d'affiches bien conçues et expressives. Espérons que leur vue contribuera à faire une copieuse récolte d'adhérents nouveaux parmi les visiteurs.

Par contre, Mmes Croisy et Bernard facilitent aux amateurs de liqueurs la production économique de leurs soi-disant « digestifs » préparés au moyen de leurs plantes aromatiques.

Mme Rossiliol présente un nouveau bouton pour faux-cols.

Mme Lémilloy a consacré ses veilles à la création d'un petit appareil permettant de transformer simplement et instantanément toute lampe à pétrole en réchaud pour aliments.

Dans le même ordre d'idées, Mlle Lapeyre présente un ingénieux et économique réchaud à pétrole qui sera apprécié dans les intérieurs modestes l'hiver prochain.

Mme Meninat apporte des plaquettes formant ornement mural pour les petites bourses, d'un goût parfait.

Mlle Taty mérite une mention toute spéciale pour sa recherche patriotique d'une plus efficace garantie pour nos chers poilus et pour nos alliés contre les coups de l'ennemi en modifiant et améliorant la forme des casques.

Les modèles soumis déjà à nos amis américains furent très favorablement appréciés par eux, tandis que notre section des inventions au ministère de la Guerre-tergiversera longtemps avant de se prononcer, d'autant plus que l'invention est d'une femme.

Mme Jourdain expose des figurines photographiques habillées de tissus divers.

Puis une dizaine au moins d'exposants de diverses poupées baptisées ou non « artistiques », leurs mobiliers et toilettes ; diverses fantaisies, fleurs artificielles, broderies, dentelles, bijouteries, pendentifs, portemontre avec système empêchant leur perte, bretelles, plastrons pour robes, cartes postales, etc, etc.

Je suis forcé de me limiter, souhaitant à toutes succès et profits.

Mais soyons équitables et « rendons à César ce qui est à César », c'est-à-dire citons aussi quelques inventions dues aux travaux du sexe fort.

Parmi celles-ci, la première place est due à M. Jules Courtier, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes et du Laboratoire de Physiologie des Sensations, à la Sorbonne, qui, avec la collaboration de son fils mobilisé, a trouvé le moyen de supprimer l'horrible fumée des éclairs au magnésium pour la photographie d'intérieur, tout en assurant l'intensité lumineuse nécessaire pour l'obtention de clichés parfaits.

Cet appareil breveté qu'il appelle « Volafil » sera très apprécié des professionnels et des amateurs en raison de sa grande simplicité et de son fonctionnement irréprochable au moyen de l'électricité exclusivement, par fusion ou volatilisation de jets d'aluminium.

Un deuxième appareil est destiné à contrôler, à examiner et à enregistrer divers mouvements constituant l'adresse manuelle et plus modestement peut devenir le plus charmant, le plus amusant et en même temps le plus instructif des jouets scientifiques.

Non moins remarquable est la Thermobalance ou thermomètre pour aveugles de M. Brunet ; grâce à la simplicité de sa construction, cet instrument permettra aux aveugles de lire les degrés par le toucher. Le déplacement de la colonne de mercure agit sur le fléau de la balance très sensible, auquel l'aveugle peut fixer le thermomètre pour lire le degré.

Les envois de ces deux exposants constituent sans conteste les clous du 16e Concours.

M. Fontaine-Lobjois présente une lampe électrique mobile de piano ou de travail avec pied contenant 4 mètres de fil qui s'enroule à l'intérieur ; cette lampe peut être utilisée sur prise de courant à distance, avec commutateur sur le pied, et aussi comme applique murale.

Parmi d'utres objets d'utilité, signalons encore les petits appareils très simples pour la récupération du gaz de chauffage (sur les fourneaux de cuisine) réalisant une économie appréciable de consommation. Ces appareils sont dus au même inventeur, qui en présente encore un autre intéressant la défense nationale sur mer ; il n'est pas possible, toutefois, d'apprécier l'efficacité réelle de ce dernier par le modèle réduit soumis à l'examen du Jury.

Divers systèmes de ressemelage économique permettant de réparer soi-même ses chaussures sans avoir recours au « gnaf » et à ses prix actuels exorbitants. De nombreux poêles et fourneaux à bois de MM. Pelletier ; des toits démontables pour protéger les récoltes contre la pluie ; enfin signalons aux dames le système de M. Chambon de protège-pointe d'épingles à chapeau. Les protège-pointe ordinaires se perdent facilement, exposant alors leurs propriétaires aux procès-verbaux des agents. Celui-ci est fixé à un bouton piqué dans le chapeau, de sorte que même détaché de l'épingle il reste fixé au chapeau et peut être replacé pour épargner les yeux et les joues des voyageurs voisins.

Nos glorieux mutilés ne sont pas oubliés: ceux amputés d'un bras trouveront une fourchette munie d'une lame coupante remplaçant le couteau, d'un emploi simple et d'un entretien facile. Espérons qu'en 1919 tout étant rentré dans l'ordre normal après la Victoire, le 17e Concours Lépine brillera d'un éclat tout particulier pour fêter la reprise de la production nationale et des affaires (1).

Jules Zébaume
Conseiller honoraire du Commerce Extérieur, Président du Jury du 16e Concours Lépine.

(1) Le concours n'est plus ouvert que jusqu'au 8 Octobre.

Rentrée des Ecoles Professionnelles

Carrières Féminines

A l'ouverture de cette nouvelle année scolaire, nous avons voulu remettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau des principales écoles professionnelles féminines ou qui admettent des femmes. Les établissements fondés par l'Etat ou par l'initiative privée pour préparer les jeunes filles à l'exercice d'une profession deviennent de plus en plus nombreux, à mesure que les carrières s'ouvrent plus variées et qu'augmente la demande de travail féminin. La Française *publie chaque semaine des informations détaillées sur ces nouvelles carrières, aussi ne pouvons nous donner aujourd'hui que d'utiles mais brèves indications sur les dates de réouverture et les conditions d'entrée dans ces écoles et sur le caractère général de leurs travaux. Nous avons en préparation sur ce sujet si important de l'école professionnelle un numéro spécial dont le plan a été dressé par Mlle Hélène Burcau, avec la compétence et le soin que nos lecteurs ont pu déjà souvent apprécier.*

Nous prions les personnes qui voudraient avoir des renseignements complémentaires sur l'une ou l'autre de ces écoles d'écrire directement à l'adresse indiquée pour chacune.

ECOLE MUNICIPALE PROFESSIONNELLE ELISA LEMONNIER
(41, rue des Boulets)

L'Ecole Elisa Lemonnier prépare les jeunes filles aux métiers de brodeuse, corsetière, couturière, aux applications industrielles du dessin et au commerce.

L'enseignement est gratuit. La durée est de trois ans. Les élèves sont externes, et viennent à l'école de 8 h. 1/2 à 17 h. 1/2. Le programme comprend : 1° des cours généraux suivis par toutes les élèves sans distinction de profession (instruction primaire, notions de comptabilité, d'économie domestique, couture usuelle, dessin) ; 2° des cours techniques répondant à la profession choisie par l'élève.

Conditions d'admission. — Les élèves sont admises par voie de concours. On s'inscrit à l'Ecole du 1er au 19 juin. Les aspirantes doivent être âgées de 13 ans au moins et de 15 ans au plus. La limite d'âge est abaissée à 12 ans pour les aspirantes pourvues du certificat d'études. Des bourses d'entretien peuvent être accordées par un vote du conseil municipal sur la proposition du comité de patronage.

ECOLE MUNICIPALE PROFESSIONNELLE ET MENAGERE
(24, rue Fondary).

L'Ecole professionnelle de la rue Fondary est destinée à donner aux jeunes filles qui ont terminé leurs études primaires le moyen d'apprendre une profession lucrative. Le programme de l'Ecole comporte en outre des cours d'enseignement général destinés à perfectionner les élèves dans leurs études primaires et des leçons de cuisine et de tenue de ménage préparant les jeunes filles à l'accomplissement des devoirs qui les attendent dans la famille.

L'enseignement est gratuit. Les élèves sont externes, entrent à 8 h. et sortent à 17 h. 1/2 tous les jours y compris le jeudi. La durée de l'apprentissage est de 3 ans, sauf pour le repassage où il n'est exigé que 2 ans d'études. Des examens ont lieu pendant cet apprentissage. Les élèves qui ne satisfont pas aux épreuves de ces examens sont rendues à leur famille. Les cours professionnels sont ceux de couture, lingerie, broderie pour robes et ameublement, corsets, repassage, fleurs et plumes, modes et parures gilets, costumes de garçonnets et tailleurs pour dames.

Les cours généraux obligatoires sont ceux d'enseignement primaire, de comptabilité, dessin, économie domestique, couture usuelle, cuisine et ménage.

Conditions d'admission.— Les élèves sont reçues par voie de concours. Inscriptions en juin, date du concours, juillet Age: comme pour Elisa Lemonnier.

Des bourses de déjeuner et d'habillement sont accordées aux enfants des parents nécessiteux qui en font la demande.

ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES
(1, rue Montgolfier)

Les jeunes filles sont admises à prendre part au concours d'entrée à l'Ecole Centrale. Ainsi que nous l'avons signalé, huit élèves femmes y ont été reçues.

ECOLE DE HAUT ENSEIGNEMENT COMMERCIAL POUR LES JEUNES FILLES
(292, rue Saint-Martin)

Une Ecole de Haut Enseignement Commercial pour les Jeunes Filles a été créée à Paris, en mai 1916 ; cette école a pour buts :

1° D'ouvrir des débouchés aux femmes instruites en dehors des carrières libérales, par un enseignement spécialisé leur permettant d'occuper les emplois supérieurs du Commerce et de l'Industrie.

2° De former pour les directeurs d'entreprises commerciales ou industrielles des aides instruites, susceptibles de les seconder efficacement (correspondance générale, comptabilité supérieure, direction de Services).

3° De préparer des secrétaires habituées aux travaux de classement et de documentation (rapports parlementaires, économiques ou financiers, rédaction de procès-verbaux, etc.).

L'Association envoie les programmes de l'Ecole sur demande.

La rentrée s'est faite le premier jeudi d'octobre. Prix des cours : Elève : 150 fr. par trimestre. Auditrice : 75 fr.

La Direction de l'Ecole nous envoie quelques précisions sur les résultats obtenus au cours de l'année scolaire.

Dans la maison S., trois de nos diplômées sont employées au service de classement, lecture de rapports, etc. A la Compagnie O. L., le directeur et l'inspecteur des services techniques ont chacun pris une secrétaire, ce dernier s'offrant à compléter l'instruction technique (électricité) de la jeune débutante. Au syndicat des F., c'est au Service de vérification de comptabilité ; dans d'autres maisons, à la comptabilité proprement dite, au service des transports maritimes et fluviaux, au service du contentieux, au service de la publicité que furent occupées les élèves.

Un minimum de 225 fr. est exigé en principe des élèves diplômées de l'Ecole. Quelques jeunes filles, d'ailleurs, obtinrent 250, voire même 300 fr. dès le premier mois, et cela sans compter l'indemnité de vie chère. D'autre part le mois de janvier est généralement doublé et les vacances (2 ou 3 semaines) payées.

ECOLE MUNICIPALE DE PHYSIQUE ET CHIMIE INDUSTRIELLES
(10, rue Vauquelin)

L'Ecole de Physique et de Chimie prépare des ingénieurs et des chefs de laboratoire. Les jeunes filles sont admises depuis 1917.

La durée des études est de 3 ans. Chacune des 3 divisions (1re, 2e, 3e année) comprend de 30 à 33 élèves, plus 10 élèves de province. Les élèves sortants peuvent obtenir une obrse de 4e année pour se perfectionner ou effectuer des recherches personnelles.

L'enseignement comprend des cours et manipulations de physique et chimie, de mécanique, dessin industriel, etc.

Conditions d'admission. — Un concours a lieu le premier lundi de juillet. Trente élèves sont admises à suivre des cours, plus deux ou trois « élèves libres » qui auraient dépassé la limite d'âge. Les élèves de province ne sont admis à concourir que s'il reste des places vacantes dans les laboratoires et sur versement annuel de 1.200 fr. par élève.

La limite d'âge extrême pour les jeunes filles est fixée à 25 ans, jusques et y compris le premier concours qui suivra la cessation des hostilités.

ECOLE NORMALE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
(151, boulevard de l'Hôpital)

L'Ecole normale d'Enseignement technique a pour but de préparer les jeunes filles aux professorats commercial et industriel dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie.

L'Ecole comprend une section industrielle et une section commerciale comportant chacune deux années d'études. La scolarité n'est que d'une année pour la section industrielle préparatoire au certificat d'aptitude au professorat du dessin dans les écoles pratiques de jeunes filles.

Concours d'admission. — Les candidats au concours d'entrée doivent avoir 20 ans au moins, 25 ans au plus, les candidates 20 ans au moins et 34 ans au plus pour la section de dessin, 19 ans au moins et 24 ans au plus pour les autres sections. On s'inscrit avant le 15 mai. Les élèves doivent signer en s'inscrivant un engagement de servir pendant sept ans dans une école relevant du ministère du Commerce à dater de leur entrée à la section normale.

Un concours pour l'admission à la section de dessin de l'Ecole normale sera ouvert le 7 octobre pour 4 places d'élève professeur.

ECOLE NATIONALE DES ARTS DECORATIFS
pour les Jeunes Filles (10 bis, rue de Seine)

L'Ecole des Arts décoratifs forme des artistes décorateurs, peintres et sculpteurs et des dessinateurs pour les industries d'art, elle comprend en outre une section d'architecture.

La durée des études n'est pas limitée et varie selon le degré d'avancement des élèves lors de l'admission.

L'Ecole compte environ 120 élèves jeunes filles.

Conditions d'admission. — Des concours d'admission à l'Ecole ont lieu 2 fois par an, au commencement des mois d'octobre et de février. Les candidates doivent être âgées de 13 ans au moins, de 25 ans au plus. Les inscriptions pour le prochain concours seront reçues du 30 septembre au 5 octobre 1918.

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS
(19, quai Malaquais)

Le 14 octobre 1918 aura lieu à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts un concours d'admission dans les sections de peinture et de sculpture.

Le registre des inscriptions sera ouvert au Secrétariat de l'Ecole, 17, quai Mala.

quais, le 10 septembre et clos rigoureusement le 10 octobre inclus à quatre heures du soir.

L'ordre des épreuves est affiché à l'Ecole où les candidats peuvent en prendre connaissance tous les jours de 10 heures à 16 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le programme fixant les conditions du concours est en vente à la Librairie Delalain, 115, boulevard Saint-Germain, à Paris.

ECOLE DE CERAMIQUE
(Sèvres)

Les jeunes filles sont admises à l'Ecole de Céramique. Le dernier concours, que nous avons annoncé, a eu lieu en avril 1918 pour l'admission de 7 élèves ; sur ces sept places, deux étaient réservées à des jeunes filles, et sur les deux reçues, l'une a obtenu le premier rang du concours.

Nous donnerons prochainement quelques détails sur le fonctionnement de l'Ecole.

Les candidats au concours d'admission doivent être français et âgés d'au moins 17 ans et de 24 ans au plus.

ECOLE RACHEL
(15, quai Bourbon)

L'Ecole Rachel, dont nous avons souvent et longuement entretenu nos lecteurs, comprend maintenant cinq sections : l'atelier de retouche photographique, le garnissage des membres artificiels, le petit bobinage électrique, la prothèse dentaire, et le laboratoire de chimie industrielle, fondé en janvier 1918. L'Ecole de Chimie rentre le 1er octobre.

Nombre d'élèves placées : atelier de garnissage : 28, bobinage : 65, prothèse : 20. De la section de Chimie la plus récente, huit élèves sont déjà entrées à la maison Poulenc, d'autres à Saint-Gobain, d'autres dans les usines du Havre, de Grenoble, etc.; elles obtiennent dès le début un salaire minimum de 250 fr. par mois.

Pour renseignements s'adresser à Mme Cruppi.

ECOLE DE GOUVERNANTES FRANÇAISES
(43, rue Richer)

L'Ecole de gouvernantes françaises a pour but de remplacer les étrangères et en particulier les Allemandes pour les soins et l'éducation à donner aux jeunes enfants.

Les sessions sont de trois mois, le droit d'inscription de 10 fr., le prix des cours de 30 fr. par mois, payables d'avance.

ECOLE SOCIALE DES SURINTENDANTES D'USINES
(8, rue de Penthièvre (Paris 8e).

Sous le patronage du Ministère de l'Armement et du Ministère du Travail.

Comité directeur : Mme L. Brunschvigg, présidente de la Section du Travail du Conseil National des Femmes françaises, Mlle M. Diemer, Mlle de Montmort, secrétaires-fondatrices de l'Association des Infirmières Visiteuses de France. Mlle Routier, directrice de l'Assistance par le Travail (Fondation Mamoz), Mme Ed. Violet, trésorière de la Fédération d'Organismes du Travail.

L'Ecole forme des intendantes et surintendantes d'usines, chargées de veiller au bien-être physique et moral des ouvrières.

Cette situation convient spécialement à des femmes d'initiative et d'intelligence active, désireuses de se consacrer à une tâche de relèvement social.

Prochaine session : 15 octobre.

Durée de la session comprenant un enseignement théorique et des stages en usine : 4 mois. Droit d'inscription : 50 fr. Caisse de prêts pour faciliter les études.

Conditions d'admission. — Age de 25 à 45 ans. Certificat médical. Instruction secondaire ou brevet.

Fournir deux références.

Traitement. — Intendante stagiaire : 300 fr. — Intendante titularisée, à partir de 350 fr. — Surintendante titularisée, à partir de 400 fr.

Placement. — Les candidates ayant obtenu le certificat d'aptitude sont présentées par le Comité directeur de l'Association des Surintendantes d'usines aux Directeurs des industries privées ou des ateliers d'Etat.

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, écrire à l'Ecole sociale des Surintendantes d'Usine, 8, rue de Penthièvre, Paris 8.

L'Ecole prévient que les situations de surintendantes sont généralement en province.

ASSOCIATION DES INFIRMIERES VISITEUSES DE FRANCE
(56, rue de Vaugirard)

Sous le patronage de M. le Directeur de l'Assistance publique de Paris.

Président du Comité de patronage : M. le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine. — Présidentes d'honneur : Mme la comtesse d'Haussonville, Mme D. Pérouse, présidente de l'Union des Femmes de France; Mme Ernest Carnot, présidente de l'Association des Dames Françaises. — Présidente : Mme la marquise de Ganay.

L'Ecole des Infirmières-Visiteuses de France a pour but de former :

1° Les infirmières des groupes de l'Association des Infirmières-Visiteuses de France.

2° Les infirmières des Comités départementaux de l'Assistance aux anciens militaires tuberculeux et de la Protection des Réformés n° 2.

Durée des études. — 6 mois, comprenant un enseignement théorique, et des stages d'hôpitaux et de dispensaires.

Conditions d'admission. — Age, 25 à 40 ans, sans exception. Certificat médical de bonne santé. Instruction secondaire ou brevet. Diplôme d'infirmière de la Croix Rouge Française, ou d'une école d'infirmières agréée par l'Association. Fournir deux références.

Note. — Les candidates non munies de diplôme sont tenues de faire un stage d'infirmière de la Croix Rouge, d'une durée de 4 mois.

Les études sont gratuites avec droit d'inscription de 20 fr.

Des bourses de 150 fr. par mois peuvent être accordées pendant la durée des études. Ces bourses ont été créées par la Croix Rouge américaine, en vue d'aider à la formation d'infirmières se consacrant pendant deux années au moins à la lutte anti-tuberculeuse.

Traitement. — Infirmière : 300 fr. — Chef d'équipe : 400 fr.

L'Ecole des Infirmières-Visiteuses de France forme également les directrices et infirmières des stations sanitaires, recevant les militaires et réformés tuberculeux.

Durée de l'enseignement : 4 mois.

Conditions d'admission identiques, sauf en ce qui concerne le diplôme d'infirmière non exigé.

Traitement. — Directrice de station sanitaire : 100 à 200 fr. plus l'entretien assuré. Infirmière : 80 à 100 fr, plus l'entretien.

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, écrire au siège social, 56, rue de Vaugirard.

L'Association des Infirmières-Visiteuses de France possède 26, rue Jacob, un home qui reçoit les élèves pendant la durée de l'enseignement. Prix de la pension : 120 à 150 fr, par mois.

ENSEIGNEMENT DES VISITEUSES D'ENFANTS DE LA CROIX ROUGE AMERICAINE

Les Visiteuses d'Enfants, attachées aux dispensaires et différents services de la Croix Rouge américaine, sont chargées de lutter contre la mortalité infantile, et de veiller à l'hygiène des enfants, en faisant l'éducation des mères à domicile.

Durée des études. — 4 mois dont 2 mois de cours théoriques et travail de dispensaire, et 2 mois d'enseignement pratique à la Pouponnière de Porchefontaine.

Les études sont gratuites. Durant les 2 mois d'internat à Porchefontaine, l'entretien des élèves est assuré par les soins de la Croix Rouge américaine.

Conditions d'admission. — Age, 25 à 35 ans. Certificat de bonne santé. Instruction secondaire ou brevet. Fournir 2 références.

Engagement et traitement. — Les élèves ayant satisfait à l'examen et aux stages peuvent entrer dans les services de la Croix Rouge américaine. Elles signent à cet effet un engagement de 6 mois, renouvelable. Leur traitement est de 300 à 400 fr. par mois pour les visiteuses, et de 100 fr. plus l'entretien assuré, pour les élèves travaillant dans les services hospitaliers.

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, écrire à Mlle Diemer, bureau des Enfants, Croix Rouge américaine. Hôtel Régnier rue de Rivoli, Paris.

ECOLE TECHNIQUE SCIENTIA
(23, rue François-Gérard)

L'Ecole technique Scientia, dont nous avons souvent parlé à nos lecteurs, nous informe des résultats obtenus pendant sa première année d'exercice. Ils sont très satisfaisants. Toutes les jeune filles qui ont désiré se placer tout de suite ont trouvé des emplois intéressants, quelques-uns leur permettant même de poursuivre leurs études avec des appointements de début de 250 fr. au moins. Les demandes des industriels ont été si nombreuses qu'il a été impossible de donner satisfaction à toutes.

Parmi les laboratoires où les élèves ont été placées, nous citerons :

Laboratoire du Collège de France (Recherches concernant les fabrications de guerre) ; laboratoire du Conservatoire des Arts et Métiers (essais physiques et chimiques des matériaux) ; Usine Citroën (Munitions) ; Laboratoire des extraits tannants ; Compagnie des Eaux de Paris ; Essais des chaux et ciments, etc.

Appointements minima de 250 fr. par mois pour débuter.

L'Ecole est réouverte depuis le 23 septembre. Elle prépare des aides-chimistes. Le cours est organisé en demi-temps, les élèves restant libres une demi-journée, soit le matin, soit l'après-midi de façon à accepter des situations d'attente.

L'enseignement comprend une partie théorique (chimie et physique) et pour deux tiers des travaux pratiques. Le degré d'instruction exigé correspond au brevet élémentaire.

Prix des cours pour l'externat : 900 fr. payables par tiers et d'avance.

Le Ministère du Commerce et quelques industriels ont créé des bourses ou fractions de bourses pour quelques candidates peu fortunés.

ECOLE COMMERCIALE DE JEUNES FILLES
(38, rue de Naples)

L'Ecole commerciale de Jeunes Filles, 38, rue de Naples, a terminé son année scolaire (malgré les événements qui ont entraîné hors de Paris beaucoup de familles avec leurs enfants avant l'époque des vacances) d'une façon très satisfaisante, d'autant que les départs se sont manifestés principalement dans les classes les plus jeunes. Les examens de sortie ont eu lieu avec des résultats superbes ; une partie de la première promotion de l'Ecole se rend en Amérique à l'Ecole Supérieure de Springfield comme boursières de la Chambre de Commerce de Paris, pour deux ans, afin de parfaire les connaissances de ces jeunes filles, en anglais, et les mettre en contact avec la réalité et les méthodes commerciales nouvelles.

Les examens de passage ont été faits en juillet et se sont continués le 30 septembre pour les élèves qui n'ont pas terminé l'année scolaire, à seule fin de commencer le cycle 1918-1919 dans des conditions normales. La rentrée a eu lieu le 2 octobre ; les inscriptions sont nombreuses.

Plusieurs jeunes filles bénéficient de bourses créées par la Chambre de Commerce de Paris qui ne ménage pas ses libéralités quand il s'agit d'instruire la jeunesse appelée à établir la réputation de la France.

ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FEMININ
(20, rue Pergolèse)

L'Ecole d'Enseignement Technique Féminin prépare les femmes à une série de carrières industrielles : dessinatrices, employées de bureau d'études, secrétaires techniques, calculatrices, électriciennes, etc.

L'enseignement dure soit un an, soit deux ans, suivant le but visé par les élèves et comporte le dessin industriel, les notions indispensables de sciences mathématiques et de sciences appliquées, des visites d'usines, des exercices pratiques, des séances de dessin dans des ateliers de construction, etc...

Une partie des cours est faite par des ingénieurs enseignant chacun la branche dans laquelle il est spécialisé.

Les élèves sont admises en première année à partir de l'âge de 15 ans, et celles qui n'ont aucun diplôme sont astreintes à un examen portant sur les matières suivantes :

Orthographe, arithmétique, écriture, rédaction.

Il est organisé une année préparatoire destinée aux jeunes filles auxquelles leur âge ou leur degré d'instruction ne permet pas d'entrer directement en première année.

Les frais de scolarité s'élèvent à :

35 frs par mois pour la première année, 50 frs par mois pour la deuxième année.

Quelques bourses constituées par de grandes sociétés industrielles sont mises en concours fin Juin pour l'année scolaire suivante. D'ailleurs, grâce au principe de « Demi-temps » adopté pour l'organisation du travail, nombre de jeunes filles ont pu avoir hors de l'Ecole une situation rémunérée tout en poursuivant leurs études.

Dès maintenant, les élèves qui ont terminé leurs études en Juillet dernier ont pu, munies de l'un ou l'autre des diplômes de l'Ecole, entrer dans l'Industrie et gagnent comme traitement de début, susceptible d'augmentation, de 200 à 300 frs par mois.

La rentrée de l'Ecole est fixée au Lundi 7 Octobre 1918.

COLLEGE D'HULST
(8, quai du Marché)

Enseignement secondaire, baccalauréat, licence, agrégation.

Collège libre catholique. Préparation à l'Ecole Centrale. Cours pratique de sténodactylographie. Ecrire à Mlle Pinor, directrice.

INSTITUT FRANKLIN
(37, boulevard Saint-Michel)

Enseignement secondaire : baccalauréat, licence, agrégation. Préparation à l'Ecole Centrale et à l'Ecole de Physique et Chimie. Externes, demi-pensionnaires, pensionnaires. Ecrire à Mlles Barbin, directrices.

ECOLE DE NOTARIAT DE LYON
(3, place Gensoul, Lyon)

Nous avons demandé à M. Bally, directeur de l'Ecole de Notariat de Lyon, si les cours de pratique notariale fondés et organisés par lui l'année dernière et dont *La Française* a parlé dans son numéro de rentrée de 1917, devaient s'ouvrir à nouveau cette année.

Il nous écrit aimablement que la première session de ces cours, d'octobre à mai 1918, a été suivie par 44 élèves, sur lesquelles 35 ont subi avec succès l'épreuve finale de classement.

Une nouvelle session d'une durée de sept mois va s'ouvrir à Lyon le 15 Octobre prochain, sous le patronage de la Chambre des Notaires de Lyon, dans la salle des adjudications, 2, avenue de la Bibliothèque. L'enseignement qui sera donné par le directeur de l'Ecole de Notariat de Lyon, portera sur les principes de pratique notariale et comprendra des cours spéciaux de comptabilité notariale.

Les jeunes filles, qui connaissent la dactylographie et celles qui travaillent déjà dans des études de notaires, trouveront ainsi le moyen de s'instruire et de se perfectionner, ainsi que cela a eu lieu pour la première session.

On peut s'inscrire à l'avance au secrétariat de la Chambre des Notaires de Lyon, 2 avenue de la Bibliothèque, où tous renseignements utiles seront fournis.

Conditions : Nationalité française, âge minimum 17 ans, justification de la moralité, prix des cours pour toute la session : 150 frs.

ECOLES POLYTECHNIQUES DE NOTARIAT, DE DROIT ET DE PROCEDURE PAR CORRESPONDANCE

Heureux de pouvoir, malgré la guerre, continuer notre œuvre bienfaisante, nous avons le plaisir d'annoncer que la réouverture de nos cours gratuits par correspondance aura lieu aux dates suivantes :

Cours de notariat, le 25 octobre 1918.

Cours de procédure, le 31 octobre 1918.

Cours de droit (préparation aux examens de capacité et de licence), le 10 novembre 1918.

Nota. — Des cours spéciaux sont organisés :

1° Pour les mutilés de la guerre.

2° Pour les dames candidates à l'emploi de clercs d'officiers ministériels.

Le règlement-programme de 1918-1919 pour chacune de ces trois Ecoles, sera adressé à toute personne qui en fera la demande à M. Maurice Coret, chef du Secrétariat des Ecoles (Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente, Paris 6e)

HOPITAL-ECOLE EDITH CAVELL
(10, rue Amiot)

L'Hôpital-Ecole Edith Cavell prépare des infirmières civiles et militaires. L'enseignement comprend une partie théorique et une partie pratique. Un diplôme est obtenu au bout de la cinquième année.

Conditions. — Infirmières civiles : Prix de la pension 1.000 frs par an pendant 2 ans; ensuite honoraires annuels de 600, 720 et 840 frs. Les élèves peuvent rester à l'Association après la 5e année avec des honoraires annuels de 1.200 frs, augmentés du produit net des postes occupés pour l'Association. Age : de 20 à 30 ans.

Pour les infirmières militaires, de stage n'est que de trois mois. Les élèves doivent s'engager à servir jusqu'à six mois après la cessation des hostilités. Les infirmières admises sont nourries et logées gratuitement et reçoivent une allocation mensuelle de 66 fr. 66 pendant leur stage puis sont affectées à une formation sanitaire militaire comme stagiaires, titulaires ou principales. Logées, nourries, traitement annuel de 800, 1.042 et 1354 frs.

ECOLE HOTELIERE FEMININE
(7, boulevard Beauséjour)

L'Ecole Hôtelière Féminine reprendra ses cours le 15 octobre prochain.

Internat : 125 frs par mois ; durée des cours : 3 mois.

External, 50 frs par mois.

L'Ecole s'occupe du placement des élèves à la fin de leur période d'instruction, mais sans cependant prendre aucun engagement.

COURS D'APPRENTISSAGE DU XXe ARR.

Nous publierons dans le prochain numéro un très intéressant article sur les ateliers d'art décoratif, de coupe, essayage, ouvrages de dames, commerce etc., créés par le maire et les conseillers municipaux du XXe arrondissement. On peut adresser les demandes de renseignements à Madame Françoise Arnaud, 3, rue de Magdebourg, XVIe.

UNIVERSITE FAMILIALE DES FILLES D'OFFICIERS
(37, rue des Perchamps)

L'Université familiale des Filles d'Officiers Français et Alliés tombés au champ d'honneur ouvrira ses portes de nouveau le 15 octobre 1918.

Cette œuvre a pour but de donner gratuitement aux filles d'officiers français et alliés, morts en combattant, ainsi qu'à leurs fils âgés de 5 à 8 ans, des cours d'arts d'agrément et d'arts pratiques, dans le milieu social auquel ils sont accoutumés.

Toute personne peut devenir membre bienfaiteur de cette œuvre, en versant annuellement la somme de 100 frs. Cette cotisation lui confère le droit de suivre l'un des cours.

Inscriptions : mardis et vendredis, de 3 à 5 heures.

ECOLE NATIONALE DES ECONOMIES ET DE L'EPARGNE
(19, quai Malaquais)

La Française tient ses lecteurs au courant des séances et séries de cours de cette école qui prépare des déléguées pour aller faire des leçons et conférences d'économie domestique en province.

On peut toutefois demander des renseignements à la directrice, Mme Moll-Weiss, 19, Quai Malaquais.

ECOLES D'AGRICULTURE

Nous remettons à un prochain numéro des notes sur les Ecoles d'Agriculture officielles ou privées que nous connaissons : Grignan, Rennes, Pau et quelques écoles ambulantes.

⁂

Nous serons reconnaissantes à nos lecteurs de nous faire parvenir les renseignements qu'ils peuvent avoir sur des établissements d'enseignement professionnel que nous ne connaissons pas encore. Nous publierons dans les prochains numéros les notices sur les établissements dont les documents nous sont parvenus trop tard pour être insérés cette semaine.

(1) Pour la liste générale des Ecoles professionnelles municipales, voir *La Française* du 8 juin 1918.

Prochain Conseil de Direction de " La Française "

Les séances mensuelles du Conseil de Direction de *La Française* reprendront à partir de Vendredi prochain 11 Octobre, à 5 heures, 17, rue de l'Annonciation.

Nous prions les membres du Conseil de considérer le présent avis comme une convocation à la prochaine Séance. Il ne sera pas envoyé d'invitations particulières.

LIRE DANS LES PROCHAINS NUMÉROS

— Une série de cinq articles de Mme le Dr Clotilde Mulon sur la puériculture.

— Les articles sur l'apprentissage féminin et toutes les questions relatives aux écoles professionnelles, groupées selon le plan et sous la direction de Mlle Hélène Bureau.

— Une série d'articles de Mlle Marguerite Berthet, professeur d'Ecole normale, sur l'utilisation des travaux scolaires.

— Une liste d'organismes de placement.

— La suite de nos études sur l'éducation des adolescents.

— Des renseignements sur les primes de « La Française ».

Nouveau-Cirque. — Tous les soirs à 8 heures un quart, et en matinée jeudi, samedi et dimanche à 2 heures un quart, nouveau programme avec les Dormondes cyclistes, Gallaratti et ses animaux savants, les Sylphides dans leurs périlleux exercices aériens, Marcelline Rouvier de l'Opéra et Jeanne Billon dans leurs nouvelles danses, Pissuitti et sa sœur Lola, gladiateurs à cheval, Montel, le comique populaire, Bertin le roi des imitateurs et vingt attractions inédites.

ECHOS

Les jardins militaires. — Il existe à l'arrière des armées huit mille jardins potagers dont douze cents en Lorraine.

Nos avocates. — On a beaucoup remarqué, cet été, aux assises de Moulins, pour l'affaire Slater, la plaidoirie de Mlle Ballofy qui défendait Barrau. L'habile avocate a obtenu l'acquittement de son client.

Une érudite serbe. — L'Académie Française a décerné le prix Saintour, d'une valeur de 3.000 francs, pour un tiers à Mme Divona Vukovitch, auteur d'un dictionnaire français-serbe et serbe-français. Les autres titulaires du prix sont M. Emile Magne, pour sa publication des lettres inédites de Mme Louis de Gonzague sur la cour de Louis XIV, et M. Van Bever pour « Les Poètes de terroir ».

Les hauts emplois féminins. — Mlle Franc est nommée attachée de cabinet au ministère des Colonies.

La Presse et les Femmes

Les Colonies après la guerre, par L. Frappier (« La Presse Coloniale »).

L'avenir de la Réunion gît dans l'Agriculture, dans les ressources à tirer du pays lui-même. Mais il n'existe pas que la grande culture de la canne à sucre, englobant la presque totalité des terres du littoral. Il y a aussi le géranium et le manioc, prenant un grand essor, mais demandant une main-d'œuvre masculine se réduisant, hélas ! par suite de la guerre. Combien l'élevage et les produits en découlant, ainsi que les cultures maraîchères amèneraient du bien-être et de l'occupation aux femmes. Eh bien, aucune école ménagère n'a été établie à la Réunion. Aucune direction n'a été donnée de ce côté, aucune éducation permettant à des esprits avisés, à des natures courageuses de se développer, de prendre en mains des travaux où l'homme manque, n'a été envisagée et mise en pratique.

C'est là que l'avenir de la Colonie peut trouver de nouveaux éléments. Et je me porte garant de mes compatriotes que j'ai toutes entretenues de ces questions, qui n'attendent que le signal, l'impulsion pour se mettre à l'œuvre et apporter tout leur dévouement et leur valeur de travail, d'endurance et de volonté au pays qu'elles aiment et où elles pourraient devraient vivre et faire vivre.

Ce n'est pas la difficulté d'ériger le plan qui existe, il est presque fait, c'est la réalisation qu'il faut obtenir. Nos députés ont la parole, et ajoutons le pouvoir d'abattre quelques obstacles qui pouvant subsister en présence de la réalité de la situation.

DÉFENSE ET PROTECTION des Travailleuses

Institutions diverses

Nous avons jugé utile de donner dans ce numéro de rentrée, en même temps que des renseignements sur certains établissements où les travailleuses se préparent à leurs diverses carrières, quelques indications sur les maisons où elles trouvent, sinon toujours le repos, du moins le confort et la sécurité du foyer.

FOYERS-CANTINES DES OUVRIERES D'USINES
(Siège social provisoire : 22, *rue de Naples*)

Les Foyers-Cantines des Ouvrières d'Usines ont été fondés dans le but de procurer aux femmes travaillant dans les usines de guerre une aide matérielle et morale.

Les Foyers-Cantines ont été crées en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse avec le seul souci de venir en aide aux travailleuses et de sauvegarder l'avenir de notre race.

Deux Foyers-Cantines ont été ouverts en 1917 :

1° Le Foyer-Cantine de Boulogne-Billancourt, ouvert le 19 juillet 1917, 183, route de Versailles, peut recevoir 350 personnes. Au 31 décembre il y avait été servi 26.266 repas.

2° Le Foyer-Cantine de Neuilly, ouvert le premier août 1917, 218, boulevard Bineau, peut recevoir 150 personnes. Au 31 décembre il y avait été servi 13.476 repas.

Ce Foyer-Cantine ayant dû être fermé pour cause d'expropriation sera prochainement réouvert ses portes à Ivry (Seine).

Ces Foyers-Cantines comprennent : un restaurant féminin où, pour un prix modique, les ouvrières trouvent une nourriture saine et abondante ; une salle de repos où elles peuvent écrire ou lire après les repas, en attendant l'heure de reprendre le travail ; une installation hygiénique (type Touring-Club) et une consultation médicale gratuite.

LE FOYER DE L'OUVRIERE
(60, *rue d'Aboukir* ; 102, *rue de Richelieu* ; 69, *Faubourg Saint-Denis* ; 4, *rue de la Vrillière*).

La moyenne des présences a été cette année, par jour : Au foyer A : 320 ; foyer B, 491 ; foyer C, 267 ; foyer D, 207.

Le restaurant du foyer du Faubourg de la guerre s'est réouvert le 15 Septembre de la guerre s'est rouvert le 15 Septembre 1916 à la grande satisfaction des ouvrières travaillant à proximité.

Des déléguées des Y.W.C.A. d'Amérique se sont intéressées à l'œuvre du foyer de l'ouvrière, et grâce à leur aide des cercles pour les ouvrières des usines de guerre ont été fondés à Lyon, Bourges, Saint-Etienne, Tours. A Paris le « Foyer des Alliées » s'est ouvert 4, rue de la Vrillière, au-dessous du foyer de l'ouvrière.

UNION CHRETIENNE DE JEUNES FILLES
(22, *rue de Naples*)

L'Union Chrétienne de Jeunes Filles vient d'ouvrir deux nouveaux Foyers, l'un à Paris, 40, rue Boulard (14e), l'autre à Bordeaux, 3, rue Gouvion.

Ces maisons fondées sur le modèle de l'Union Chrétienne de la rue de Naples peuvent loger chacune une trentaine de jeunes filles.

Elles comprennent :

1° Une salle bibliothèque, un salon, des réunions d'études bibliques, des cours et conférences, des soirées musicales et récréatives, des consultations médicales gratuites, etc.

2° Des chambres meublées du prix de 20 à 50 fr. par mois.

3° Un restaurant féminin avec repas à la carte (prix très modérés).

CERCLE AMICITIA
(12, *rue du Parc-Royal*)

Autrefois plusieurs œuvres s'abritaient sous le couvert du Cercle Amicitia. Il n'y a plus, actuellement que le Cercle proprement dit, avec son Restaurant féminin, et un Ouvroir qui est *locataire* du Cercle.

Le Cercle peut maintenant loger 61 pensionnaires.

Prix actuel des chambres : 34 à 75 francs. Limite d'âge pour l'admission des locataires à demeure : 30 ans ; pour le terme du séjour : 35 ans.

Toute personne qui désire s'inscrire comme membre du Cercle doit fournir deux lettres de références ou être présentée par un membre du Comité et un membre du Cercle.

Les dames et jeunes filles isolées dans Paris sont invitées à prendre leurs repas au Restaurant du Cercle où elles trouveront une bonne cuisine bourgeoise et un accueil sympathique.

HOME SUISSE
(25, *rue Descombes, Paris*)

Le Home Suisse de Paris a été fondé en 1875, par Mme Lardy et M. Kern, alors ministre plénipotentiaire de Suisse en France, dans le but d'accueillir et de diriger les jeunes Suissesses qui arrivaient très nombreuses pour se placer à Paris. Pendant de longues années, il a hébergé et placé cinq à six cents jeunes filles par an. Les événements actuels ont ralenti son activité et quelque peu modifié son but : pour rester fidèle à son mandat de protection morale de la jeune fille, il a ouvert ses portes non seulement aux jeunes Suissesses, mais aussi aux jeunes Françaises des pays envahis qui travaillent au dehors et trouvent au Home un foyer chaud et confortable.

Le Home reçoit une subvention annuelle de la Confédération Suisse et les cotisations des membres du comité.

LE LYCEUM
(8, *rue de Penthièvre*)

Le Lyceum est une association de Co... féminins de diverses nations, composé... femmes qui s'intéressent au progrès ... littérature, de la science, du bien pub... des Arts. Depuis la guerre, le Lyceum ... adjoint un vestiaire et un ouvroir.

⁂

Nous ajoutons à ces renseignements ... liste d'adresses suivantes, que nou... pruntons au journal *La Femme*. Il fa... citer encore les maisons pour jeune... les isolées fondées par M. Ambroise R... et les villégiatures du travail de Mlle ... sur lesquelles nous n'avons pas reçu ... formations récentes à temps pour ... méro.

Union Nationale des Amies de la J... Fille, Home, 328, rue Saint-Jacques ... reau de placement, 13 *bis*, rue Pierre N...

Maison des Etudiantes, 76, rue d'A... Directrice : Mlle Bonnet.

Cercle Concordia, 41, rue Tourn... Paris. Il peut loger 120 jeunes fill... comprend un Restaurant féminin, un ... cle et l'Œuvre des Demoiselles de ma...

Foyer de la Jeune Fille, 19 rue Ba... ger ; 39, rue de Turenne. Présidente : ... Bruneton.

Foyer du Travail Féminin (auss... Cercle du Travail Féminin), 2, rue Hu... Présidente du Comité : Mme Jules S... fried.

Foyer de l'Etudiante (Ancien Restau... Féminin de la Rive Gauche), 67, rue S... Jacques. Présidente du Comité : Mme A...

Maison des Dames de la Poste, ... rant féminin, 41, rue de Lille (ouvert à ... tes les dames).

Student Hostel, Cercle des Etudiant... boulevard St-Michel (1).

Union Chrétienne de Jeunes Filles, ... rue de Naples. Restaurant, chambres ... blées, cours gratuits, bibliothèque, ... rences, soirées récréatives. Directrice, ... Fuchs.

Mission Home, 77, avenue de Wa... Maison hospitalière pour institutrices ... domestiques protestantes.

Maison Meublée pour dames et je... filles, 37, rue des Grandes-Carrières, ... 1, rue de la Croix-Faubin ; 97, ... Meaux ; 12, rue des Feuillantines.

Restaurant de l'Union Chrétienne ... tholique des Ateliers de Femmes, 47, ... de Richelieu, Paris.

(1) D'après nos propres informations, ... Student Hostel, occupé provisoirement ... la Croix Rouge américaine, ne sera ... réouvert aux étudiantes avant la fin de ... guerre.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Pendant la période du 18 septembre ... au 14 octobre inclus, les trains directs (1) ...

Location de 11 heures à 19 heures.

12,062, 12,922 et 12,930 ne prendront ... 3e classes que les voyageurs effectuant ... parcours minimum de 200 km. au lieu de ... ou 150 km.

Il n'est, toutefois, rien changé aux ... tions d'admission dans ces trains, des ... geurs munis de billets directs, à destination ... en provenance des lignes transversales.

Pour plus amples renseignements, ... de consulter la gare de départ.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Livraison à domicile des bagages arrivant à la gare de Paris

En raison de la difficulté éprouvée par ... voyageurs pour l'enlèvement de leurs ba... la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-... appelle l'attention sur les facilités qui ... offertes pour la livraison à domicile des ba... ges par la Société des VOYAGES DUCHEM... dans les dix premiers arrondissements de ... ris ainsi que dans les 16e et 17e arrondi... ments.

MM. les Voyageurs désirant en profiter ... vent en faire la déclaration au départ au ... ment de l'enregistrement pour que leurs ... soient étiquetés en conséquence.

A l'arrivée à Paris, les bulletins de ba... doivent être remis au bureau spécial ... VOYAGES DUCHEMIN, situé dans la ... d'arrivée, où seront donnés tous les ren... gnements nécessaires.

Une de nos abonnées désire vendre ... meuble de bureau acajou et cuivre : ... francs.

On prendrait une pensionnaire dans ... environs de Paris (Sèvres).

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. ... économise temps, peine et argent. ... seul employé par toute ménagère ... cieuse de son bien-être. Fournit un ... cieux **Potage-Consommé Riche.** Sauce ... cellente. Donne aux plats un goût ex...

Il ajoute à n'importe quel légume la ... leur nutritive d'un morceau de viande ... premier choix. Reconstituant très ... gique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien ... de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alim... tion, ou aux magasins de gros, 152, ... Réaumur, Paris (2e).

BIERES
BIERE FANTA non alcoolique
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 13-...

La gérante : Jane MIEBA...

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris

ECOLE ROY
rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie. Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.

PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES